



## DÉCISION

N° : 2026- 298

Exécutoire le : 07 JUIL. 2026

Publiée / Notifiée le : 07 JUIL. 2026

Visée le : 03 JUIL. 2026

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché 26017 :

#### Location de bennes, transport et traitement des déchets aires Gens du Voyage ATTRIBUTION

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2026, portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée en date du 04/05/2026,  
Considérant la nécessité pour Grand Lac de remplacer son logiciel de gestion du contrôle d'accès en déchetterie

Considérant l'analyse des offres,

Considérant l'offre de l'entreprise TIM HD, domiciliée 91 avenue de la république 75011 Paris,

Considérant l'avis de la commission des procédures adaptées du 23/06/2026,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

De signer l'accord cadre n°26006 avec l'entreprise TIM HD pour un montant maximum de 60 000 € HT la première année et 30 000€ HT les années suivantes en cas de reconduction.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire : TIM HD

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Signé électroniquement pour le Président, par délégation, par Yves MERCIER Vice-président commande publique, travaux et gens du voyage  
le 03/07/2026 08:37:59

Aix-les-Bains,

Le 12<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la

commande publique  
Yves MERCIER



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2026-298 - Marché 26017 : Location de bennes, transport et traitement des déchets pour les aires Gens du Voyage - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/07/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/07/2026

---

**Numéro de l'acte :** Dec2534 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260703-Dec2534-AI

---

**Date de décision :** 03/07/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA